

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et
numérique

Arrêté du **12 3 MAI 2023**

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs de l'industrie et des mines au sein du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, au titre de l'année 2023

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique

- VU le décret n° 88-507 du 29 avril 1988 modifié portant création et statut particulier du corps des ingénieurs de l'industrie et des mines notamment son article 4 ;
- VU l'arrêté du 30 juin 2006 modifié fixant le programme et la nature des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieur(e)s de l'industrie et des mines ;
- VU l'arrêté du 2 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs de l'industrie et des mines au sein du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique

A R R E T E :

Article 1^{er}

Monsieur Bruno VERLON, ingénieur général des mines à la retraite, est nommé président du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs de l'industrie et des mines, organisé au titre de l'année 2023.

Article 2

Est désignée en qualité de vice-présidente Madame Marie-Gaëlle PINART, ingénieure de l'industrie et des mines hors classe au secrétariat général.

Article 3

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Hakim CHERIGUI, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts de France ;
- Madame Séverine DEBIENNE-TALBERT, attachée principale d'administration de l'Etat au secrétariat général ;
- Madame Catherine DELBOUVE, inspectrice des finances publiques à l'école nationale des finances publiques de Noisy-le-Grand ;
- M. Guillaume POMARET, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines à l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Article 4

Le secrétariat du jury sera assuré par un fonctionnaire du service des ressources humaines du secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.

Article 5

La cheffe du service des ressources humaines du secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **23 MAI 2023**

Pour le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,
L'Administratrice de l'Etat hors classe,
Sous-directrice des ressources humaines de l'administration centrale (SRH2)


Aude PLUMEAU